

Image not found or type unknown



Sucession maison indivision en cas de décès un de nous

Par **OILLIC**, le **23/02/2009** à **09:14**

bONJOUR
NOUS POSSEDONS UNE MAISON EN INDIVISION MA MERE MON FRERE
ET MOI, NOUS SOMMES CELIBATAIRES MON FRERE ET MOI EN CAS DE DECES
L UN DE NOUS QUE DEVIENT CETTE MAISON AVONS DES FRAIS DE SUCCESSION
SI UN DE NOUS VOUX RESTER DANS CETTE MAISON
MERCI DE VORE REPONSE